

Accord euro-méditerranéen d'association CE /Égypte: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole

2016/0121(NLE) - 12/03/2019 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 574 voix pour, 46 contre et 46 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, d'un protocole à l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République arabe d'Égypte, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne.

Le Parlement européen a donné son approbation à la conclusion du protocole par lequel la Croatie devient partie à l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République arabe d'Égypte, d'autre part. L'accord été signé le 25 juin 2001 et est entré en vigueur le 1er juin 2004.